

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/77
1^{er} décembre 1999

(99-5293)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

ANGOLA

Déclaration de M. Vitorino Domingos Hossi Ministre du commerce

J'aimerais commencer par exprimer ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple américains pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve depuis l'arrivée de notre délégation et les remercier d'avoir mis en place des structures d'appui pour cette Conférence ministérielle historique de l'OMC au seuil du nouveau millénaire.

C'est avec une joie toute particulière que je prends la parole devant les Ministres et hauts dignitaires des pays Membres de l'OMC rassemblés aujourd'hui, à l'aube du troisième millénaire, pour débattre et tenter de résoudre les nombreuses questions économiques et commerciales inscrites à notre programme de travail qui présentent un grand intérêt pour la prospérité future à laquelle nous voulons que tous les pays accèdent.

Le processus d'accession de l'Angola à l'OMC a été amorcé le 14 avril 1995, avec la signature du Traité de Marrakech. L'Angola, qui traverse actuellement une période difficile de transition vers une économie de marché, pense que les politiques commerciales libérales peuvent contribuer à assurer une solide base de croissance et un développement à long terme de son économie et qu'elles constituent une composante importante, si ce n'est fondamentale, du succès d'un programme d'ajustement structurel auquel nous travaillons actuellement en coopération avec le FMI et la Banque mondiale.

Nous pensons qu'il faudrait renforcer la coopération entre les différentes organisations intergouvernementales, notamment entre l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, pour assurer une certaine cohérence dans l'élaboration des politiques économiques, non seulement aux niveaux mondial et continental (régional et sous-régional), mais aussi dans chacun de nos pays, en considérant l'aide à apporter aux pays sous-développés comme une priorité.

C'est pourquoi notre pays a manifesté un vif intérêt pour la mise en œuvre effective du plan d'action en faveur des pays susmentionnés financé essentiellement par le Fonds d'assistance technique qui, selon nous, pourrait être élargi de manière à assurer un soutien plus important qui permettrait d'améliorer l'efficacité des principes et des règles de l'OMC.

D'une manière plus générale, la coopération technique devrait aider les pays sous-développés, et en particulier les économies moins avancées ou en transition, à mettre en œuvre les décisions qui figurent dans les Accords de l'OMC. Elle devrait également les aider à participer de manière effective au mécanisme de règlement des différends et aux négociations multilatérales relatives aux nouvelles questions, sur la base des principes de l'OMC.

Le commerce international connaît une croissance régulière depuis le milieu des années 80 grâce à la contribution substantielle des pays peu développés. Or, la part de l'Afrique a diminué

depuis, tombant de 5 à 2 pour cent. Sa place dans le commerce international a donc reculé ces dernières années.

On peut en conclure immédiatement que nos pays n'ont pas été en mesure de mettre pleinement à profit les avantages de la libéralisation et que l'écart qui les sépare des pays développés s'est encore accentué, ainsi que le risque de marginalisation, surtout pour les moins développés, dont mon pays fait partie.

Ces questions très graves avaient amené les Ministres, lors de la Conférence ministérielle de Singapour, à recommander l'approbation du plan d'action dont j'ai parlé plus haut afin d'améliorer les conditions de l'offre intérieure et l'accès aux marchés et d'encourager l'expansion et la diversification des exportations de ces pays.

Même s'il a le potentiel nécessaire pour accroître et diversifier ses exportations, l'Angola se heurte toujours à de graves pénuries du côté de l'offre qui le gênent dans ses efforts pour relancer ses exportations, et ce en raison de l'instabilité intérieure.

Nous avons maintenant un nouvel espoir, celui de surmonter bientôt cet obstacle et d'entamer un processus de reprise économique générale englobant la suppression des handicaps macro-économiques et la recherche des solutions appropriées aux problèmes actuels, ce qui permettra de reconstruire les infrastructures endommagées, de stabiliser les populations, de relancer la productivité, d'attirer les investissements étrangers et de bénéficier du transfert de nouvelles technologies.

Nous devons toutefois admettre que la stabilité politique et économique intérieure, même si elle est importante, est loin de résoudre tous les problèmes liés à l'insuffisance de l'offre et à l'accès aux marchés.

Nous savons que les pays sous-développés ont très peu participé aux discussions sur les Accords du Cycle d'Uruguay et que ces accords ne prennent manifestement pas en considération la dimension développement que revendiquent maintenant ces pays, dont l'Angola. Il a été dit à ce propos que la dimension développement n'avait pas eu suffisamment de poids dans les accords multilatéraux issus du Cycle d'Uruguay. Aussi, lors des réunions préliminaires de la troisième Conférence, il a été beaucoup question d'un programme dynamique qui répondrait de manière concrète aux préoccupations et aux besoins des pays sous-développés. Nous exhortons donc tous les pays, et en particulier les plus développés, à faire preuve d'une plus grande souplesse lors de leur évaluation des propositions et suggestions approuvées aux niveaux régional et sous-régional qui visent à offrir aux pays en voie d'expansion une possibilité accrue de participer davantage au système commercial multilatéral.

C'est dans cette optique dynamique que nous pensons qu'il faut appliquer plus largement le principe du traitement spécial et différencié et développer les activités d'assistance technique (y compris le financement de tous les différents programmes et une collaboration plus étroite entre les pays, les organes gouvernementaux et les organisations internationales).

S'agissant de la coopération, nous pensons qu'il est indispensable d'en examiner soigneusement tous les aspects et de s'assurer qu'elle correspond à ce qui est prévu dans les Accords. Nous considérons également que les mécanismes de coopération aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que les initiatives visant à créer des partenariats entre pays développés et pays moins développés sont très utiles pour les pays sous-développés. Nous tenons ici à citer l'initiative américaine en faveur de l'Afrique et les relations qui se sont instaurées dans le cadre du système généralisé de préférences.

En ce qui concerne le consensus sur la Convention entre les pays ACP et l'Union européenne, il conviendrait non seulement d'examiner les différentes alternatives aux accords ACP proprement dits, mais aussi d'assouplir les règles et disciplines des Accords de l'OMC sur ce sujet en gardant à l'esprit le préjudice que causerait la suppression de la Convention aux pays sous-développés, tant à long terme qu'à court terme.
